

Interpellation de M. Cools: La fermeture et la circulation du Bois de la Cambre.

<u>M. Cools</u> estime que la mesure dogmatique de la Ville de Bruxelles visant à limiter à l'extrême la circulation automobile dans le Bois de la Cambre n'est pas équilibrée et n'est pas sans conséquence pour la mobilité des Ucclois et des habitants d'autres communes.

Suite à l'ordonnance du Tribunal de première instance du 12 novembre 2020, la Ville de Bruxelles, dans une prétendue tentative de s'y conformer, a décidé de mettre en œuvre le scénario connu aujourd'hui pour la circulation automobile dans le bois : une circulation à double sens avenue Diane entre l'avenue Louise et l'avenue de la Belle Alliance, complétée par une circulation à double sens qui existe entre la drève de Lorraine et l'avenue Frankin Roosevelt via les avenues de Boitsfort et du Brésil, qu'on appelle la boucle sud.

En réponse à une interpellation de M. Cools sur la circulation dans le bois du 17 décembre 2020, M. le Bourgmestre s'est dit favorable à un scénario qui prolonge la circulation à double sens avenue de Diane au-delà de l'avenue de la Belle Alliance, et ce via les avenues Diane, du Panorama et de Groenendael jusqu'à la chaussée de La Hulpe. Le groupe Uccle en avant soutient également ce scénario de circulation, étant donné qu'il serait de nature à désengorger la chaussée de Waterloo et la chaussée de La Hulpe.

Le scénario actuel de la circulation dans le bois, qui date du 14 décembre 2020, est encore aujourd'hui présenté comme un test sur le site de la Ville de Bruxelles. Il est censé être provisoire, en attendant le résultat d'une étude de la mobilité dans et autour du bois, avec notamment des comptages de véhicules. Un bureau d'études a été désigné à cette fin. Un panel citoyen, à la composition par ailleurs contestable de l'aveu même de M. le Bourgmestre, a été constitué. Etudier, c'est bien mais à un moment donné, les études doivent se conclure. Il semblerait que la commune soit représentée au comité d'accompagnement de cette étude. Qui représente la commune dans cette instance ? Où en est l'étude ? Quelle est la nature des contacts entre la commune d'Uccle et la Ville de Bruxelles pour le suivi de cette étude et pour la concertation avec la Ville sur le plan de circulation du bois ? Combien de réunions ont eu lieu en 2022, 2023 et début 2024 ? Qui y a représenté la commune ? M. le Bourgmestre a-t-il participé à certaines de ces réunions ? De quand date la dernière réunion ? Où en est-on avec les comptages du bureau d'études ?

Dans le cadre de sa réponse à l'interpellation de M. Cools du 17 décembre 2020, M. l'Echevin Wyngaard a signalé que « des comptages supplémentaires vont être réalisés sur le territoire ucclois, grâce au logiciel d'une société privée dont l'administration communale va faire l'acquisition » et que « ce dispositif permettra d'avoir une vision plus exacte de l'évolution des flux de circulation ». Le logiciel a-t-il été acquis ? Les comptages ont-ils été réalisés ? Quelles conclusions peut-on en tirer, en particulier pour les jours de fermeture du bois ? Ces comptages ont-ils concerné les voiries perpendiculaires aux artères qui entourent le bois et les itinéraires de déviation empruntés par les automobilistes ?

Tout autant que le plan de circulation, les jours de fermeture du bois à la circulation posent problème et transforment notamment la chaussée de Waterloo en une artère où il y a autant de circulation le dimanche qu'en semaine. La fermeture

totale du bois le dimanche et les jours fériés est inacceptable. À tout le moins, la circulation à double sens avenue Diane entre l'avenue Louise et l'avenue de la Belle Alliance doit être maintenue les dimanches et jours fériés. La boucle sud est fermée non seulement les dimanches et jours fériés mais aussi les samedis et pendant la plus grande partie des congés scolaires. Cette fermeture le samedi et en outre en semaine pendant les congés scolaires est excessive. Des démarches ont-elles été entreprises par le Collège pour obtenir une révision de ces fermetures ? Si c'est le cas, quel résultat ont-elles donné ?

M. Cools a déjà souligné à plusieurs reprises dans cette assemblée la nécessité d'un système d'alerte lorsque le bois est fermé en raison d'intempéries. Quelques panneaux publicitaires avec messages défilants, dont l'un est réservé à la commune, pourraient être utilisés à cette fin. Pourquoi cette possibilité – ou toute autre option – n'est-elle pas mise œuvre par le Collège pour annoncer bien en amont du bois toute fermeture exceptionnelle de celui-ci ?

<u>M. Junqué</u> signale à M. Cools que le Bois de la Cambre est loin d'être désert comme il a parfois tendance à le sous-entendre.

Il suffit de s'y rendre à n'importe quelle heure, pour constater qu'il est arpenté voire embouteillé par de nombreux promeneurs, cyclistes ou joggeurs. La presse locale s'en est d'ailleurs fait l'écho.

<u>M. le Bourgmestre</u> ne dispose pas pour l'instant d'informations nouvelles qui témoigneraient d'une avancée dans ce dossier géré par la Ville de Bruxelles sans aucune concertation et de manière brutale, dogmatique et stupide.

Deux comités s'occupent de cette affaire : un comité technique et un comité politique.

Le comité technique inclut Espaces-Mobilités, bureau d'études désigné par la Ville de Bruxelles, des agents de l'administration communale, le chef de cabinet du Bourgmestre ainsi que M. Wouters, qui via le comité Fond'Roy, s'avère un fin tacticien et soutient les positions uccloises.

Le comité politique associe des mandataires de chaque commune et un représentant de la Région. M. le Bourgmestre, qui a participé à toutes les réunions organisées, et M. l'Echevin Wyngaard y représentent la commune d'Uccle.

La dernière réunion technique et la dernière réunion politique, au cours desquelles les résultats de l'étude ont été présentés, ont eu lieu respectivement le 6 septembre 2023 et le 15 décembre 2023.

Suite à ces ultimes réunions, la commune a rendu un avis technique sur les scénarios testés.

Les communes ayant été invitées à proposer des scénarios, Uccle a tenu à faire tester le scénario 3, rappelé par M. Cools : double sens du nord au sud, déviation à droite sur l'axe Diane-Panorama-Groenendael, de manière à ne pas nuire aux riverains de la chaussée de Waterloo. La Ville de Bruxelles a fait mine de l'accepter, mais moyennant des aménagements sur la chaussée de Waterloo, dont même des sens uniques. Uccle a maintenu sa demande initiale à cet égard.

La situation actuelle constitue le second scénario et le troisième, proposé par la Ville de Bruxelles et fondé sur la fermeture totale de la boucle sud, s'avère heureusement contraire à l'ordonnance du Tribunal de première instance.

Les résultats bruts transmis au cours de l'automne dernier ont pu être contestés, notamment grâce à l'aide de M. Wouters. En fait, la Ville de Bruxelles et le bureau

d'études ont tenté d'imposer des critères d'évaluation que le Collège ucclois a toujours refusés et dont il conteste la validité.

Fin 2023, l'avocat de la commune d'Uccle a été prié de relancer la procédure sur le fond, qui avait été suspendue en raison de l'étude. Dans l'attente de décisions judicaires, ce sont toujours les mesures obtenues déjà obtenues en justice qui doivent être appliquées, à savoir l'accès à la boucle sud, même si c'est insuffisant.

Le Collège va continuer à se mobiliser dans ce dossier difficile, car il est évidemment hors de question de pratiquer la politique de la chaise vide.

M. l'Echevin Wyngaard précise que le logiciel de comptage auquel M. Cools a fait allusion dans son interpellation n'a pas fait l'objet d'une acquisition, puisqu'il est accessible via des abonnements pour un certain nombre de mois. La conseillère en mobilité y a eu recours auparavant pour préparer les réunions techniques et depuis lors, il n'a plus été utilisé.

Ce système se fonde non sur des comptages précis à un endroit déterminé mais sur des projections sur base des flux de circulation.

Mais il n'est pas exclu que dans les mois et années à venir, l'on en vienne à recourir à des logiciels de ce type pour d'autres phases de l'étude.

Les négociations menées par le Collège ont permis d'élargir le périmètre envisagé pour les points de comptage autour du Bois de la Cambre et de l'étendre aux quartiers Prince d'Orange, Saint-Job, Observatoire, Montjoie, de manière à établir avec précision l'impact des mesures sur les voiries résidentielles.

- M. l'Echevin Wyngaard va aussi remettre sur la table la problématique des panneaux d'indication lors de ses contacts avec Bruxelles-Mobilité.
- <u>M. Cools</u> invite M. Junqué à réécouter son intervention sur YouTube ou à en relire la version écrite dans le Bos.

Le représentant du groupe Ecolo pourra constater que jamais M. Cools n'a prétendu qu'il n'y avait pas de promeneurs ou de cyclistes dans le Bois de la Cambre.

M. Cools a toujours été partisan de solutions équilibrées en cette matière.

Il remercie le Collège d'avoir refusé l'instauration de sens uniques chaussée de Waterloo.